

GRUPO CONGELADOS DE NAVARRA CHARTE ÉTHIQUE

Introduction

Les principes et les lignes de conduite qui guident le comportement de CONGELADOS DE NAVARRA, S.A.U. et des autres entreprises qui composent le Groupe GRUPO CONGELADOS DE NAVARRA (ci-après, « **GRUPO CN** » ou l' « **Entreprise** »), dans le but de consolider l'éthique de l'entreprise, sont présentés ci-après.

GRUPO CN est composé de la société mère (CN Corp, SL) et des entreprise Congelados de Navarra SAU, Grupo Desarrollo División Alimentaria SL, Iberfresco Fresh Product Company, S.L. U, Alimentos congelados de La Rioja SA, Congelados de La Vega, SL, Free World Foods (UK), CN Deutschland (Allemagne), CN Real Estate (Allemagne), CN Frozen (États-Unis) et CN Canada. Toutes ces sociétés dépendent du GRUPO CN et seront désignées sous le nom de « Grupo CN », conformément à l'article 42 du Code de commerce.

La présente Charte éthique atteste de l'engagement du GRUPO CN d'agir conformément à des valeurs garantissant un comportement responsable et un respect absolu de la législation en vigueur, dans toutes ses interactions avec ses employés, clients, fournisseurs, partenaires et avec les administrations publiques.

L'objectif du présent document est d'établir les normes générales régulant le comportement de l'Entreprise et de l'ensemble de son personnel. Il établit les fondements de l'éthique que le GRUPO CN accepte d'appliquer à ses activités, peu importe l'endroit où celles-ci ont lieu.

Cette Charte éthique reflète l'engagement et l'intérêt de l'Entreprise pour l'éthique professionnelle, garantissant un comportement éthique, intègre et honnête grâce à de bonnes pratiques en matière de direction et de transparence.

Champ d'application

Tous les employés et les membres du conseil d'administration du GRUPO CN sont des parties prenantes de la présente charte éthique, quelle que soit la modalité contractuelle qui détermine leur relation, leur position hiérarchique ou fonctionnelle. Tous doivent en connaître et en accepter le contenu et sont tenus de s'y conformer.

Les fournisseurs, les collaborateurs, les prestataires de services, les clients et tous les tiers qui entretiennent des relations juridiques avec la société sont liés par les principes de la présente charte dans la mesure où ceux-ci leur sont applicables. Le contenu de la charte éthique prévaut sur les règles internes qui peuvent le contredire, à moins que ces dernières n'établissent des exigences de conduite plus strictes.

L'application du contenu de la présente charte ne peut en aucun cas donner lieu à une violation des dispositions légales applicables. Si c'est le cas, le contenu de la charte éthique devra être modifié pour respecter les dispositions de ces dispositions légales.

VALEURS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ACTION

Le GRUPO CN veille à ce que toutes ses actions soient conformes aux valeurs et principes généraux défendus dans sa charte éthique, en développant son activité conformément aux normes les plus élevées en matière d'éthique des affaires, en transmettant la manière d'agir et les principes établis dans ce code à tous les tiers avec lesquels le groupe interagit.

Respect de la législation

Le GRUPO CN veille à respecter la législation en vigueur dans toutes ses actions, en se conformant aux lois, aux règles et aux réglementations applicables à l'activité qu'il exerce. Le respect des lois et des règlements applicables ne doit jamais être compromis.

En outre, le GRUPO CN veille à la mise en œuvre de toutes les directives, procédures et contrôles internes de l'entreprise, qui peuvent être plus restrictifs que les exigences légales.

Gestion efficace

Le maintien de la solvabilité économique et la gestion efficace des ressources sont la base du projet économique du GRUPO CN et, par conséquent, garantissent sa pérennité. En ce sens, les informations financières et comptables sont exactes et sincères, conformes à toutes les normes légales et réglementaires qui s'appliquent.

Responsabilité sociale des entreprises

Le GRUPO CN s'engage à faire preuve d'une responsabilité d'entreprise maximale, en appliquant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, en respectant les principes d'éthique professionnelle et de transparence dans tous les domaines d'activité de l'entreprise, en assumant ses responsabilités et en agissant conformément à celles-ci.

Traitement juste et digne

Toutes les personnes physiques et morales qui entretiennent directement ou indirectement des relations de travail, juridico-administratives, économiques, sociales et/ou commerciales avec le GRUPO CN sont traitées avec justice et dignité.

Défense de la concurrence et loyauté commerciale

Le GRUPO CN croit en l'importance de la libre concurrence, respecte ses concurrents et s'engage fermement à exercer une concurrence équitable sur les marchés en respectant pleinement les réglementations de défense de la concurrence, antimonopoles et de loyauté commerciale. Le GRUPO CN refuse expressément toute forme de concurrence déloyale et toute action nuisant à la libre concurrence.

Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Le GRUPO CN rejette explicitement toute forme de corruption et soutient les efforts visant à éradiquer la corruption et toute activité criminelle du secteur des affaires.

Le GRUPO CN assume l'obligation de connaître ses clients et fournisseurs et n'établit de relations commerciales qu'avec ceux qui jouissent d'une bonne réputation, qui respectent les exigences légales dans l'exercice de leurs activités et dont les ressources financières sont d'origine licite.

Le GRUPO CN refuse de faire des affaires avec des clients et des fournisseurs impliqués dans des activités illégales ou de corruption ou avec ceux dont l'origine des ressources financières est suspecte.

Transparence

Le GRUPO CN s'engage à diffuser des informations adéquates et précises concernant sa gestion et à diffuser des informations véridiques et vérifiables, en établissant des canaux de communication clairs, tant au niveau interne qu'externe.

Le GRUPO CN agit avec transparence dans la gestion de l'organisation, en rendant compte de ses objectifs, de ses stratégies et de ses activités à ses membres et à la société en général.

Qualité

Le GRUPO CN développe une culture qui valorise l'excellence au travail et la performance maximale afin d'offrir aux clients un service de qualité, en combinant l'étendue de ses ressources, son expérience et les connaissances accumulées.

Intégrité

Les activités commerciales et professionnelles du GRUPO CN et le comportement de son personnel sont fondés sur l'intégrité et sont menés conformément aux principes d'honnêteté, d'évitement de toute forme de corruption et de respect des circonstances et des besoins

particuliers de toutes les personnes impliquées.

Les relations commerciales, de travail et professionnelles avec les clients, les fournisseurs et les concurrents, ainsi qu'avec les autres parties prenantes du marché, sont fondées sur les principes d'intégrité, de professionnalisme et de transparence et respectent les lignes d'action décrites dans la présente charte.

Vie privée et protection des données

Le GRUPO CN adopte les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires pour sauvegarder les données personnelles traitées et veille à ce que ces données soient protégées de manière efficace. Les données personnelles sont obtenues et traitées dans le respect des lois applicables. Elles ne sont utilisées qu'à des fins légitimes et ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la réalisation des objectifs légitimes pour lesquels elles ont été obtenues.

Propriété industrielle et intellectuelle

Le GRUPO CN respecte les droits à la propriété intellectuelle et industrielle ainsi que les droits des marques et des brevets détenus par des tiers.

Résolution adéquate des conflits d'intérêts

Est considéré « conflit d'intérêts » toute situation pour laquelle les intérêts de personnes associées au GRUPO CN ou de personnes liées à celles-ci en vertu des termes prévus par le Statut juridique de l'administrateur et de la Direction du GRUPO CN sont contraires à ceux de l'Entreprise.

LES EMPLOYÉS DU GROUPE CN

Le GRUPO CN encourage une culture qui favorise l'excellence au travail, les performances maximales, le travail d'équipe, la non-discrimination, le principe de l'égalité des chances, le leadership et la croissance. Ainsi, les actions du GRUPO CN respectent les principes et valeurs suivants à l'égard de ses employés :

Principe de non-discrimination et d'égalité des chances

Le GRUPO CN favorise la création d'un environnement de travail où tous les employés sont traités avec équité, respect et dignité, en accordant une attention particulière à la promotion de l'égalité des chances et au traitement équitable et sans préjugés de tous les employés, en éliminant tout type de discrimination, quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

Les principes d'égalité des chances et de traitement sont garantis sans aucune discrimination fondée sur la naissance, la race, le sexe, la religion, l'opinion ou toute autre condition ou caractère personnel ou social.

Principe d'égalité entre les hommes et les femmes

Le GRUPO CN favorise la création d'un environnement de travail au sein duquel l'égalité effective entre les hommes et les femmes est garantie dans tous les domaines développement de l'activité. compris: le recrutement du personnel, la politique salariale, la formation, les conditions de travail, la gestion du temps de travail et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

L'évolution professionnelle au sein du GRUPO CN se fonde exclusivement sur les principes d'aptitude, de compétence et de mérite professionnel.

Rémunération juste et horaires de travail

GRUPO lе CN rémunère personnel à sa juste valeur pour le réalisé respecte travail et réglementations salariales en vigueur tout en respectant les principes d'égalité salariale et de nondiscrimination fondée sur le sexe.

Le GRUPO CN respecte les réglementations en vigueur en matière de journée de travail.

Liberté d'association et droit à la négociation collective

Le GRUPO CN reconnaît et respecte le droit des travailleurs à s'organiser librement et, par conséquent, à former des syndicats, à s'affilier à des syndicats existants et à participer à des négociations collectives. Le GRUPO CN n'exerce aucune discrimination à l'encontre des travailleurs qui exercent leur droit de syndicalisation et coopère de manière constructive avec les travailleurs, les représentants des travailleurs et les syndicats.

Santé et sécurité au travail

Le GRUPO CN garantit la protection de l'intégrité, de la santé et du bien-être de ses travailleurs par le biais d'un plan de prévention des risques professionnels basé sur le strict respect de toutes les réglementations dans ce domaine, en se conformant aux procédures et exigences de sécurité établies.

Le GRUPO CN offre un environnement de travail sécurisé en mettant à disposition de ses travailleurs tous les éléments de sécurité nécessaires à l'exécution correcte et sécurisée de leurs fonctions. Le GRUPO CN encourage le respect des règles de sécurité sur le lieu de travail et l'absence de comportements susceptibles de mettre en péril la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

De même, les employés du GRUPO CN s'engagent à respecter rigoureusement les règles de santé et de sécurité sur le lieu de travail et à utiliser les équipements de manière responsable, en garantissant leur propre sécurité et celle des personnes qui peuvent être affectées par leurs actions et/ou activités.

Ressources suffisantes

Le GRUPO CN s'engage à fournir à ses employés les ressources nécessaires pour la réalisation de leurs fonctions en toute sécurité.

Environnement de travail agréable et sécurisé

Le GRUPO CN favorise un environnement de travail agréable et sûr en rejetant tout type de harcèlement ou d'abus d'autorité, ainsi que tout autre comportement susceptible de créer un environnement

de travail intimidant, offensant, humiliant ou hostile.

Le GRUPO CN génère une culture et un environnement de travail dans lesquels les employés se traitent avec respect et courtoisie.

Tout type de harcèlement moral ou sexuel est totalement interdit et l'Entreprise s'engage à adopter toutes les mesures appropriées et efficaces pour y faire face, le cas échéant.

Soutien et développement professionnel

Le GRUPO CN s'engage à développer les talents et les compétences des membres de l'organisation. conséquent, elle offre des possibilités de formation, tant internes qu'externes, aux adaptées rôles et aux responsabilités de chacun. Le GRUPO s'engage à améliorer qualifications et l'employabilité de chacun des membres de l'organisation.

Respect des dispositions légales relatives à l'âge minimum d'embauche du personnel

En cas d'embauche de travailleurs âgés de 16 à 17 ans, le GRUPO CN offre à tout moment des informations, une formation et un suivi spécifiques.

Confidentialité

L'Entreprise garantit la confidentialité totale des données personnelles de ses employés, garantissant ainsi leur utilisation dans le cadre légal le plus strict.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES EMPLOYÉS DE GRUPO CN EN MATIÈRE DE RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Le GRUPO CN privilégie le traitement de ses clients dans sa façon de travailler et de se comporter, sans pour autant négliger le respect de la législation et les obligations éthiques.

Respect de la législation

Tous les employés du GROUPE CN veillent au strict respect de la législation en vigueur dans le cadre de leurs activités. Ils respectent les engagements et les obligations pris par le GRUPO CN dans ses relations contractuelles avec des tiers, et garantissent le respect de tout ce qui est indiqué dans la présente Charte et dans les autres procédures internes éventuellement applicables.

Conflit d'intérêts

Les employés, les dirigeants et les membres du conseil d'administration du GRUPO CN ne prennent des décisions qu'au profit du GRUPO CN et dans son meilleur intérêt. Ils ne se laissent donc pas influencer par des intérêts personnels lorsqu'ils prennent des décisions commerciales.

Il incombe à tous les membres de l'organisation d'anticiper et d'éviter les situations de conflit d'intérêts. Si une telle situation se présente, il est obligatoire d'en informer immédiatement son supérieur hiérarchique, le responsable des ressources humaines ou le comité d'éthique par le biais de la voie hiérarchique afin de résoudre la situation de manière équitable et transparente.

Utilisation responsable des ressources

Toutes les personnes qui travaillent au sein du GRUPO CN s'engagent à utiliser de manière responsable toutes les ressources financières et les moyens matériels et immatériels que l'Entreprise met à leur disposition pour l'exercice correct de leur activité.

Tous les employés s'engagent à utiliser les ressources informatiques et de communication uniquement et exclusivement pour l'exercice de leurs fonctions professionnelles, et leur utilisation peut faire l'objet d'un contrôle ou d'un audit à tout moment.

Corruption et pots-de-vin

Les agissements corrects des employés du GRUPO CN sont fondamentaux pour progresser vers un changement social positif dans la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Les employés du GRUPO CN n'offrent pas et ne promettent pas de faveurs personnelles ou financières ou tout autre type de faveur afin de remporter ou de réaliser des affaires ou tout autre avantage de la part d'un tiers. Ils n'acceptent pas non plus de telles faveurs en échange d'un traitement préférentiel de la part d'un tiers.

Cadeaux, invitations et paiements de facilitation

Le GRUPO CN exerce ses activités uniquement sur la base de la qualité et de la compétence. Les employés du GRUPO CN ne doivent pas se laisser influencer par des faveurs ni tenter d'influencer des tiers de manière inappropriée en leur accordant des faveurs.

Aucun employé du GRUPO CN ne fait ou n'accepte de paiements de facilitation.

Les cadeaux et les invitations donnés ou reçus doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur. Ils doivent être raisonnables et ne doivent pas être reçus ou donnés en échange d'affaires ou d'autres avantages. Par conséquent, les membres du personnel et toute personne associée au GRUPO CN doivent s'abstenir:

- d'accepter des cadeaux de valeur, des conditions avantageuses, des paiements, des voyages, des activités de loisir ou toute autre forme de rémunération de la part de clients, de fournisseurs ou d'autres personnes faisant ou cherchant à faire des affaires avec le GRUPO CN.
- d'offrir ou de donner des cadeaux ou des gratifications à des tiers dans le but d'influencer de manière inappropriée l'obtention d'un avantage ou d'une faveur pour le GRUPO CN.

Les employés ne peuvent offrir ou accepter que des repas raisonnables et des cadeaux symboliques appropriés aux circonstances. Toutefois, même dans ces cas, ils ne doivent pas les offrir ou les accepter si cela peut donner l'impression qu'il s'agit d'une influence ou d'une négociation inappropriée.

Informations confidentielles

Le GRUPO CN valorise et protège ses informations confidentielles et respecte les informations confidentielles des tiers.

Tous les employés doivent veiller au respect des informations confidentielles ou classées secrètes dont ils ont connaissance en raison de leur qu'elles fonction, soient techniques, financières, commerciales ou de toute autre nature et qu'elles concernent l'entreprise elle-même ou un tiers (client, fournisseur, partenaire ou concurrent). En outre, à moins que la loi ne l'exige ou que la direction ne l'autorise, les employés ne doivent pas divulguer ni utiliser des informations confidentielles ou permettre divulgation à des tiers. Cette obligation survit à la fin de la relation contractuelle de l'employé avec le GRUPO CN.

Tous les employés du GRUPO CN connaissent et s'engagent à respecter les directives et les procédures établies la destruction documentation afin de garantir l'utilisation correcte des données sensibles et leur confidentialité. Le GRUPO CN peut demander aux employés qui, en raison de leur fonction ont accès à des informations particulièrement sensibles, de signer des engagements spécifiques de confidentialité en annexe de leur contrat de travail.

PRINCIPES D'ACTION DU GROUPE CN AVEC SES FOURNISSEURS

Libre concurrence

Les fournisseurs et les prestataires de services sont choisis par le GRUPO CN selon des critères de transparence, d'objectivité et de libre concurrence, en garantissant à tout moment la qualité des biens acquis ou du service fourni et les meilleures conditions économiques.

Opportunités commerciales équitables

Le GRUPO CN propose au fournisseur des opportunités commerciales équitables, en ne réalisant jamais d'activités irrégulières afin de respecter ainsi les règles qui garantissent la libre concurrence et les bonnes pratiques du marché.

Respect des contrats

Le GRUPO CN s'engage à respecter totalement les contrats signés avec tous les fournisseurs, en agissant avec un maximum de transparence et de responsabilité, dans la mesure où ces relations juridiques se développent dans des conditions normales de marché, sont conformes à la loi et sans que les fournisseurs ne manquent à leurs obligations contractuelles.

RELATIONS EXTERNES, AVEC LA SOCIÉTÉ ET LA COMMUNAUTÉ

Le GRUPO CN s'engage à utiliser ses ressources, ses connaissances, ses talents et ses relations commerciales pour aider les autres au sein de la communauté où il opère. Il s'engage à avoir un impact positif en matière d'enjeux principaux et généraux et à promouvoir les principes fondamentaux tels que le respect des droits de l'Homme, le service à la société et la protection de l'environnement.

Droits humains

Le GRUPO CN considère que le respect des droits humains est à la base d'une conduite sociale responsable. C'est pourquoi les décisions à prendre sont étudiées en amont afin de détecter d'éventuels effets négatifs sur les droits humains, à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Le groupe s'efforce d'éviter et d'atténuer tout effet négatif sur les droits humains qui pourrait survenir à cause de ses activités.

Service à la société

Toutes les activités du GRUPO CN vont dans le sens du service rendu à la société dans son ensemble et le Groupe reconnaît le rôle et la responsabilité qui incombent aux entreprises quant au bon développement de la société.

Environnement

Le GRUPO CN reconnaît l'importance de la durabilité environnementale et des communautés au sein desquelles il agit. Il a aussi conscience que ses activités peuvent avoir un impact sur l'environnement, et s'efforce donc de réduire les effets nocifs qu'elles peuvent produire.

La protection de l'environnement fait partie de la responsabilité sociale du GRUPO CN. Le GRUPO CN respecte toutes les lois, les réglementations et les normes pertinentes en matière de protection de l'environnement et minimise tout impact négatif sur l'environnement. Le groupe s'efforce également de réduire sa consommation, de réutiliser et de recycler l'énergie et les ressources naturelles nécessaires fonctionnement de l'entreprise. Il s'efforce de mettre en place de bonnes pratiques en matière de durabilité et de protection de l'environnement au sein chaîne de sa d'approvisionnement, de ses stratégies, de ses modèles d'exploitation et de ses processus organisationnels. Enfin, il fait la promotion de l'économie circulaire dans ses activités et encourage la réduction et l'élimination des déchets l'utilisation de substances dangereuses.

De même, les tiers liés au GRUPO CN doivent garantir le respect des réglementations environnementales applicables à leurs activités, assumant l'engagement d'assurer le plus grand respect de l'environnement, de lutter contre le changement climatique et de minimiser éventuels sociaux impacts ou environnementaux négatifs.

RESPECT

La Charte éthique des affaires étant un élément clé de la culture de conformité de l'organisation, elle joue un rôle essentiel dans la préservation de la culture éthique d'entreprise du GRUPO CN. Il est donc essentiel de garantir le respect de celle-ci et de veiller à ce que tous les membres de l'organisation s'engagent à respecter ses principes.

Garantie de respect

Il est de la responsabilité de tous : employés, cadres et membres du conseil d'administration, ainsi que des fournisseurs et des clients, de s'engager à contribuer au développement d'une conduite éthique d'entreprise en respectant les normes d'intégrité les plus élevées.

Chaque membre du GRUPO CN assume la responsabilité de garantir le plein respect de toutes les dispositions de la présente Charte. À cette fin, le GRUPO CN la diffusera et la fera parvenir à tous les membres de l'organisation. Tous les employés qui rejoignent ou deviennent membres de l'organisation doivent accepter expressément les valeurs, les principes et les règles de conduite énoncés dans la présente Charte.

Tous les employés doivent signaler tout comportement susceptible d'enfreindre la Charte.

Signalement de conduites illégales ou contraires au Code

Le GRUPO CN a mis en place un Système d'Information interne qui est à la disposition de tous les employés, ainsi que des tiers qui collaborent de quelque manière que ce soit avec l'Entreprise. Ce système sert à la communication sécurisée de toute information relative à des conduites

contraires à la législation en vigueur, aux codes et aux politiques qui reflètent les valeurs du GRUPO CN, ainsi qu'à toute autre conduite irrégulière ou inappropriée commise au sein de l'entreprise, afin de promouvoir un environnement respectant les principes et les valeurs sur lesquels le GRUPO CN se base.

Ce Système d'Information interne est constitué de différents canaux par lesquels les communications peuvent être effectuées, même de manière anonyme:

- par courrier électronique : cetica@congeladosnavarra.com ou par courrier à l'attention du Comité d'éthique : Polígono Industrial de Arguedas, 4, 31513, Arguedas (Navarra)
- par téléphone, au numéro suivant : (+34)948026647
- par le biais d'un rapport au supérieur hiérarchique
- en demandant une réunion en présentiel.

Tout membre de l'organisation a le devoir de signaler toute pratique ou action qu'il juge inappropriée, inadéquate ou inadaptée au sein de l'organisation. Le fait de ne pas signaler dûment une violation connue ou suspectée, ou de suggérer à un autre employé ou agent de ne pas le faire,

constitue en soi une violation de la présente Charte.

Le GRUPO CN s'engage à maintenir la confidentialité absolue concernant toutes les informations reçues et gérées par les différents canaux qui composent le Système d'Information la communication interne. si le dénonciateur le anonyme souhaite. Le groupe s'engage également à n'adopter aucun acte de représailles à l'encontre des personnes qui, de bonne foi, utilisent l'un des canaux d'information pour communiquer une quelconque infraction à la réglementation.

Le Comité d'éthique est l'organe responsable de la gestion du fonctionnement du Système d'Information interne, ainsi que de la réception des informations et du traitement ultérieur de l'enquête.

Le GRUPO CN ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre de ceux qui soulèvent des problèmes éthiques, signalent ou déposent des plaintes de bonne foi conformément à la présente Charte ou coopèrent dans le cadre d'une enquête de conformité.

Toutes les plaintes font l'objet d'une enquête appropriée et adaptée à la nature de la violation. Le GRUPO CN répond à toutes les plaintes concernant d'éventuelles violations de la Charte éthique conformément aux procédures internes de l'organisation. Sauf disposition légale contraire, le GRUPO CN s'engage à préserver la confidentialité de la personne qui fait l'objet de la plainte.

En cas de violation des dispositions de la présente Charte ou de conduite inappropriée ou inadéquate, GRUPO CN réagira immédiatement en mettant en place les mesures légales auxquelles il a droit. Les infractions à la Charte peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires graves, pouvant aller jusqu'au licenciement. Dans tous les cas, la réaction sera proportionnelle à la gravité des faits et pourra déboucher sur des mesures correctives ou, si nécessaire, sur l'engagement d'une action en justice appropriée.